



www.snes.edu



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

www.snuipp.fr



<http://snepfusu.net/>



www.snuép.com



www.fsu.fr

En 2007, la Fsu a obtenu la création de commissions consultatives paritaires pour les agents non titulaires de l'état. C'est maintenant une réalité ! Le 2 décembre 2008, vous allez voter pour désigner celles et ceux qui vous représenteront dans ces commissions.

Les syndicats de la FSU : des choix clairs pour les personnels et le service public d'éducation.

Aujourd'hui plus de 800 000 étudiants sont salariés. Cette situation n'est pas tolérable et les aides sont insuffisantes.

Pourtant, recruter des étudiants surveillants pour les collèges et les lycées permettrait aux jeunes de financer leurs études, à de futurs enseignants d'entrer en contact avec le monde du travail et/ou leur futur environnement professionnel.

C'est pour cela que les syndicats de la FSU ont toujours défendu la mise en place d'un statut d'étudiants surveillants correspondant à un statut amélioré de « maître d'internat – surveillant d'externat » (MI-SE).

Une grande partie d'entre vous ne sont pas ou ne sont plus étudiants. Vos missions révèlent des besoins qui sont autant de perspectives d'avenir :

- en créant de nouveaux emplois statutaires correspondant aux besoins des écoles et des établissements comme par exemple l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- en proposant à ceux qui ne veulent pas rester dans l'éducation nationale, plus largement dans le secteur public, une formation professionnelle pendant laquelle ils pourront rester en poste ;
- en permettant à chacun et chacune d'avoir véritablement accès à un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Aujourd'hui, quelques 15000 personnes, tous statuts confondus exercent auprès des élèves en situation de handicap une mission essentielle, celle d'auxiliaire de vie scolaire. Elles permettent à ces milliers de jeunes de suivre une scolarité en milieu ordinaire, en les accompagnant dans leur accès à l'autonomie.

Ces emplois précaires ne sont pas acceptables !

Le 2 décembre 2008, votez

SNES-fsu, SNUipp -fsu

SNEP-fsu, SNUEP-fsu

Une commission paritaire des élus, ça sert à quoi ?

Ces commissions traiteront entre autre des licenciements et des problèmes individuels en fonction des demandes. Elles sont consultatives mais constituent une plateforme pour exprimer vos revendications et défendre vos droits !

Ces commissions représentent la première étape. Les syndicats de la FSU se battent pour que les compétences de ces commissions soient élargies (aux recrutements ou aux mutations par exemple). Le recrutement local des assistants d'éducation entraîne de nombreux abus et les pressions sur le renouvellement sont de plus en plus fortes. Élargir les compétences de ces commissions permettra de mieux vous protéger face aux conséquences de la précarité.

Nous demandons :

- la création d'un statut d'étudiant surveillants de type MI-SE pour ceux qui sont en poursuite d'études ;
- la création de vrais emplois non précaires pour des missions pérennes.

Les syndicats de la FSU, des syndicats qui luttent



- revendiquent la création de nouveaux emplois statutaires, non précaires, correspondant à de réels besoins, tels les auxiliaires de vie scolaire (AVS) ;
- s'opposent à la substitution du statut d'assistant d'éducation, statut plus précaire, à celui des MI-SE ;
- mobilisent pour le respect des droits des salariés (droit à la formation, respect des horaires, conditions de travail, droit à congé pour concours et examens sans rattrapage, mutations, ...).

Les syndicats de la FSU, des syndicats sur le terrain

- organisent réunions d'information syndicale, stages, mobilisations et actions ;
- assurent des permanences téléphoniques, au niveau national ou local pour répondre à vos questions ;
- vous informent par des publications spécifiques ;
- ont organisé des Assises contre la précarité en 2008



Des militants disponibles, présents dans tous les établissements

Les syndicats de la FSU, des syndicats qui revendiquent



- l'arrêt du recrutement de nouveaux personnels précaires et la création d'emplois statutaires correspondant à de nouveaux métiers (AVS) ou à des missions déjà existantes ;
- un plan de titularisation rapide, prenant en compte les services effectués, élaboré selon des modalités adaptées à chaque secteur ;
- le rétablissement d'un statut de type MI-SE ;
- le réemploi de toutes et tous, une gestion des personnels fondée sur des règles collectives transparentes, équitables et respectueuses des personnes et de leurs droits.

Pour un service de qualité au sein du service public d'éducation,

Pour vous défendre individuellement et collectivement,

Votez pour les syndicats de la FSU !



F.S.U.